



N° 2019-19 VOI

Mairie  
3 rue du Nouveau Monde  
14600 Gonneville-sur-Honfleur

**ARRETE SUR LA CIRCULATION**  
**CHEMIN DE L'EGLISE**  
**VENDREDI 21 juin 2019 / 8 h à 12 h**

Je soussigné, Dominique LE SAUVAGE, Maire de GONNEVILLE SUR HONFLEUR,  
VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.2212-1 à L2212-5, L.2213-2, L.2213-3 § 2213-6,  
VU le Code de la Route, notamment en son article R 225,  
VU les pouvoirs de Police qui nous sont conférés,  
VU la demande de l'entreprise Les Paysages d'Alice-3 chemin de Troussebourg-14600 Genneville, pour le stationnement d'une toupie de béton devant la propriété de Monsieur Gautier Olivier - 360 chemin de l'Eglise

**ARRETE**

**ARTICLE 1**

Le **CHEMIN DE L'EGLISE** sera fermé à la circulation, le 21 juin de 8h à 12h.  
Du carrefour avec le chemin du Haut Ravin jusqu'au carrefour avec le chemin des Monts

**ARTICLE 2**

L'accès des véhicules des riverains sera limité pendant la durée de l'intervention,

**ARTICLE 3**

Des panneaux de circulation, renseignés du présent arrêté, seront mis en place par l'entreprise,

**ARTICLE 4**

Ampliation du présent arrêté sera transmise à Monsieur le Commissaire de Police,  
Messieurs les Responsables du Centre de Secours, chargés chacun en ce qui le concerne de son exécution.

Fait à GONNEVILLE SUR HONFLEUR,  
Le 18/06/2019  
Le Maire, **Dominique LE SAUVAGE**

